

Abidjan, le 25 Avril 2023

ATTESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Je soussigné **Monsieur Eric DJIBO**, Président Directeur Général de la Société de Gestion Médicale – Polyclinique Internationale Sainte Anne-Marie (**SOGEMED-PISAM**), 01 BP 1463 Abidjan 01, Tél 27 22 48 31 31, atteste par la présente que Madame Nawel KETARI, architecte, représentant KC ARCHITECTS a bien effectué la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement et extension avec mise à niveau de la Clinique.

Le projet a une surface de 25 000 m² et une capacité de 114 lits.

L'intervention de KC ARCHITECTS dans ce projet a été saluée pour sa réactivité et son professionnalisme ainsi que sa capacité à surmonter les difficultés locales et la récolte d'informations afin d'assurer de manière optimale et rapide les missions qui lui ont été confiées.

Les missions de KC ARCHITECTS ont été les suivantes :

- Traduction des grandes lignes directrices de la programmation du maître d'ouvrage.
- Etude, développement et détail de la programmation des différents services et mise aux normes de l'ensemble de la Clinique spécifiquement les plateaux techniques.
- Avant-projet sommaire.
- Avant-projet détaillé et étude des phasages des travaux.
- Dossier de consultation des Entreprises et APD architecture d'intérieur.

La Société de Gestion Médicale - Polyclinique Internationale Sainte Anne-Marie (**SOGEMED-PISAM**) est estimée à une surface du projet : 25 000 m².

L'estimation du projet tous lots confondus était de 4 277 900 000 TTC pour la première phase, soit 6 521 686 euros.

Je tiens à louer de nouveau, le professionnalisme et le sérieux de KC ARCHITECTS qui s'est pleinement investie dans les différentes missions qui lui ont été confiées, avec beaucoup d'esprit d'initiative, de détermination et un professionnalisme sans faille pour atteindre ses objectifs avec succès.

Consciencieux, disponible et entreprenant, KC ARCHITECTS a été un partenaire de premier choix qui a apporté pleine et entière satisfaction à toutes les personnes avec qui, ils ont eu à collaborer.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président Directeur Général



Mr. Eric DJIBO

